



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux

Bureau de la réglementation et
de la coordination territoriale

Commission de suivi de site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société STORENGY sur le territoire de la commune de Germigny-sous-Coulombs Réunion du mercredi 15 février 2023

La commission de suivi de site pour le stockage souterrain de gaz naturel exploité par la société STORENGY sur le territoire de la commune de Germigny-sous-Coulombs s'est réunie le mercredi 15 février 2023 sous la présidence de Monsieur Nicolas HONORE, sur le site de l'exploitant.

Étaient présents :

- Mme Kim LOISELEUR – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France – Unité départementale de Seine-et-Marne ;
- Lieutenant Mathieu LEBASTARD - SDIS 77 ;
- Mme Sitra SARANGA - direction départementale des territoires de Seine-et-Marne ;
- Mme Michèle BRÉCHET-EBLÉ, M. Pascal PINSON - commune de Germigny-sous-Coulombs ;
- Mme Nathalie DUCAUD - commune de Coulombs-en-Valois ;
- M. Philippe BUSCH - association France Nature Environnement 77 (FNE 77) ;
- M. Jean-Luc RENAUD – association pour la sauvegarde de l'environnement du Pays Fertois (ASEPF) ;
- M. Alain LETARD – Association de Protection de l'Environnement de Sainte-Aulde (APESA) ;
- Mme Lise LAFILLE, MM. Nidal ICHOUI, Philippe BRU et Christophe SINNAEVE – société STORENGY ;
- Mme Aurélie KAMINSKI – sous-préfecture de Meaux.

M. le sous-préfet ouvre la séance en remerciant les personnes présentes pour leur participation à cette réunion. Avant de laisser la parole à l'exploitant, il rappelle les derniers changements intervenus au niveau de la composition de la CSS. Il est également précisé qu'une intervention de la part de l'AVEN du grand voyeux est prévue en fin de réunion.

I. PRÉSENTATION ET ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ STORENGY

La présentation, s'appuyant sur le diaporama projeté figurant en annexe 1, est assurée par M. ICHOUI.

Pour rappel, l'entreprise STORENGY est une filiale d'ENGIE. Elle mène des activités de stockage de gaz naturel, de production et stockage de gaz renouvelables et de développement de solutions de géothermie. STORENGY a notamment pour mission de concevoir, construire et entretenir les sites de stockage souterrain. Elle les exploite en commercialisant les prestations d'utilisation des infrastructures, et développe les sites pour répondre aux besoins de ses clients et favoriser ainsi la croissance du marché du gaz naturel européen.

STORENGY regroupe 14 sites de stockage en France dont le stockage de Germigny-sous-Coulombs en nappes aquifères (nappes souterraines à 850 mètres de profondeur) qui alimente le réseau de transport GRT Gaz. Le stockage de gaz en nappe aquifère est composé d'un réservoir naturel (structure géologique à plus de 800 mètres de profondeur) relié à des installations de surface (station centrale) par des puits d'exploitation et des réseaux de collecte de gaz naturel.

Les puits d'exploitation et le réservoir se situent essentiellement autour des communes de Coulombs-en-Valois et de Germigny-sous-Coulombs. Ces installations sont reliées par un réseau de canalisation (cf. présentation).

En raison du contexte géopolitique actuel, l'année a été très particulière et marquée par d'importantes tensions sur le marché gazier. Toutefois, le stockage était plein à l'été dernier, grâce notamment au stockage de gaz naturel liquéfié (GNL). L'exploitant constate également un changement dans le comportement des clients qui s'est traduit par une baisse de 10 % de la consommation, par rapport à l'année précédente.

M. RENAUD craint que le niveau de stockage soit le reflet d'une industrie à l'arrêt, et se demande s'il ne s'agit pas plutôt d'un changement de mode de consommation. M. ICHOUI précise qu'il s'agit dans ce cas précis, d'un véritable effort de réduction de la consommation énergétique de la part de leurs clients. Toutefois, l'exploitant ne dispose pas des compétences requises pour réaliser une analyse des impacts économiques de cette baisse de consommation.

II. BILAN D'ACTIVITÉ 2022

Mme BRÉCHET-EBLÉ demande des précisions sur la provenance de l'eau des stockages en nappe aquifère et s'il existe un risque particulier en cas de sécheresse. M. ICHOUI indique que cette eau provient du sous-sol, à 850 mètres de profondeur, mais qu'il ne s'agit pas d'une nappe phréatique. Ces données sont très contrôlées en lien avec l'administration, la bulle souterraine évolue avec les cycles injection/soutirage. Un volume de gaz dit « coussin » assure l'étanchéité de la cavité.

Au sujet des récents épisodes de sécheresse, M. LETARD s'interroge sur une possible influence au niveau de la zone de stockage. M. ICHOUI se veut rassurant en indiquant que les effets ne se font pas sentir à cette profondeur, le site est très volumineux et très étendu.

M. BUSCH évoque la phase de mise en compression et les risques éventuels de fracturation de la roche de couverture en l'absence d'un volume d'eau suffisant. M. ICHOUI précise que des contrôles de débit réguliers sont effectués pour éviter cette situation.

M. RENAUD souhaite savoir si le site pourrait être amené à stocker de l'hydrogène. M. ICHOUI explique ne pas disposer, à ce stade, d'étude satisfaisante sur cette possibilité du seul stockage d'hydrogène sur le site.

Concernant les effluents de soutirage, M. RENAUD demande si ces eaux sont traitées de manières spécifiques. M. ICHOUI confirme le traitement des effluents de soutirage dans un circuit de traitement spécialisé. Il ne s'agit pas d'un produit dangereux pour l'environnement. Après traitement par SUEZ, l'eau peut être valorisée et réintroduite dans le réseau. M. BRU précise que le traitement se fait lors d'un process particulier en station d'épuration.

Lors du bilan des événements survenus durant l'année 2022, Mme LOISELEUR évoque une inspection prévue sur le RGS, ainsi qu'une inspection non programmée (dite « réactive ») suite à une « mise en sécurité ultime (MSU) ». En effet, la mise en sécurité d'un équipement a entraîné un rejet de gaz dans l'atmosphère, déclenchant ainsi cette procédure particulière. Il s'agit du dernier niveau de sécurité permettant d'isoler un atelier et de le mettre à l'évent. Des essais sont réalisés plusieurs fois dans l'année. Dans le cas présent, suite à un exercice lié à une coupure d'électricité, la batterie de l'automate de sécurité n'a pas fonctionné. Il souligne l'appui précieux de la DRIEAT sur le volet environnemental. L'analyse approfondie de cet incident permettra d'améliorer la situation à l'avenir. À noter que cette inspection n'a donné lieu à aucune prescription particulière et reste consultable sur le site Géorisque.

À l'évocation de cet incident, M. RENAUD s'inquiète de la réalisation régulière de tests de fiabilité des batteries. M. ICHOUI assure d'un suivi régulier de l'état du matériel électrique. Le plan d'action, tiré des derniers événements, a permis un renforcement de la sécurité. Mme LOISELEUR insiste sur la réactivité de l'exploitant en la matière, qui permet à terme la réduction des risques.

III. TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Depuis 2018, l'obligation faite à chaque fournisseur d'énergie de souscrire à un stockage a imposé plus de disponibilité et de fiabilité à l'exploitant. À cet effet, 12 M € ont été investis en 2022 sur les programmes gaz humide, prévention des risques industriels, rénovation des systèmes électriques, protection cathodique, rénovation des compresseurs, ainsi que sur l'aspect réglementaire.

M. RENAUD demande si le site bénéficie d'une protection contre la foudre. M. ICHOUI et M. BRU répondent par l'affirmative. Tous les points hauts autour de chaque bâtiment sont équipés d'un système de type « cage maillée » pour permettre un retour à la terre. Le site n'est pas équipé de paratonnerre afin de ne pas attirer la foudre.

Concernant les démarches environnementales, la réduction de l'empreinte environnementale résulte d'opérations de brûlage du gaz naturel à l'aide d'une torchère mobile et de gaz booster (procédure d'aspiration du gaz dans une installation pour le recomprimer dans une autre, à l'aide d'unités mobiles de recompression) réalisées avec succès.

Le Lieutenant LEBASTARD demande des précisions sur la hauteur atteinte par la flamme de la torchère. M. SINNAEVE indique que la pression de l'équipement est basse et ne dépasse pas 10 bar. La flamme est bleue, sans visibilité extérieure. Les communes alentours sont prévenues pour ne pas générer d'inquiétudes vis-à-vis du bruit perceptible par les habitants.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Au sujet de l'ancrage territorial, l'intervention de M. Tanguy PIETERS a pour but de présenter les différentes actions et les aménagements réalisés par l'exploitant sur l'intégralité de son site. Plusieurs communes sont concernées au vu de l'étendue des installations. Un plan de gestion comprenant une centaine de fiches a été établi en 2023, pour une durée de 5 ans. Des points réguliers seront communiqués, assortis d'une évaluation à l'issue du processus.

M. BUSCH s'interroge sur l'alimentation du bassin incendie. M. ICHOUI indique que ce bassin est alimenté grâce à la récupération de toutes les eaux pluviales du site, son niveau est ainsi constant. Une grille permet de limiter les chutes. M. PIETERS explique qu'il n'est pas envisageable de poser une bâche sur ce bassin. M. BRU précise qu'une réflexion autour de la pose d'un filet pour empêcher les chutes humaines et animales, est en cours.

Aux termes de ces débats, M. le sous-préfet clôt la réunion en remerciant les participants pour la qualité de la présentation et des échanges. M. ICHOUI invite ensuite les membres de la CSS à effectuer une visite du site, conformément à la proposition faite lors de la précédente CSS.

Le sous-préfet,



Nicolas HONORE

